

Parlement

Monsieur le président, la première chose qui me vient à l'esprit, c'est la durée des discours. Je ne suis pas étonné du silence des députés progressistes conservateurs à ce sujet, parce que ce sont eux qui abusent le plus du Règlement actuel qui permet aux députés, en deuxième lecture en l'occurrence, de parler pendant 40 minutes sur le principe du projet de loi. Cela, monsieur le président, est absolument inacceptable. Nous sommes ici 265 députés et après les prochaines élections, nous serons plus de 284 ou 285 députés. Ce qui doit être étudié au stade de la deuxième lecture d'un projet de loi, c'est le principe du projet de loi et, plus souvent qu'autrement, les députés progressistes conservateurs utilisent 40 minutes chacun pour parler sur le principe du projet de loi de façon systématique, pour en retarder le renvoi au comité et pour empêcher le gouvernement de procéder efficacement à la réalisation de son programme législatif pour l'année en cours. Nous avons des dizaines d'exemples, monsieur le président, au cours des dernières sessions qui crèvent les yeux et qui militent en faveur d'un changement urgent de notre procédure en ce qui a trait à l'étude des projets de loi en deuxième lecture. A ce sujet, monsieur le président, sans museler l'opposition et tout en permettant à chacun de s'exprimer de façon libre et démocratique, il me semble qu'il serait très juste et tellement simple de limiter le débat en deuxième lecture, puisque ce n'est que le principe du projet de loi qui est discuté, à deux ou trois intervenants par parti au maximum, dont les discours ne devraient pas excéder 15 minutes chacun.

En comité, subséquentement, on sait qu'on peut entendre plusieurs témoins. On sait également qu'on peut modifier le projet de loi et subséquentement, après étude approfondie par le comité, il revient à la Chambre où nous l'étudions à l'étape du rapport, et enfin à une autre étape, celle de la troisième lecture. L'abus flagrant et systématique du parti progressiste conservateur au cours des dernières sessions et des dernières années, monsieur le président, consiste dans un usage inacceptable et abusif de ce Règlement qui accorde le droit de parole pendant un maximum de 40 minutes à un député. Il me semble que la plus élémentaire décence, le plus simple civisme requerraient qu'on donne la chance au plus grand nombre possible de députés de s'exprimer et qu'on utilise un délai beaucoup plus court pour parler en deuxième lecture sur les projets de loi.

A ce sujet, je dois déplorer l'attitude du parti progressiste conservateur qui a littéralement fait perdre le temps du Parlement canadien et a méprisé cette institution.

Un autre changement s'impose aussi, monsieur le président, ce n'est pas surprenant, puisque c'est constructif, le parti progressiste conservateur est resté muet sur le sujet, c'est de permettre aux députés un contact plus fréquent avec les citoyens de sa circonscription et, en conséquence, de rapporter ici un pouls plus véritable des besoins de la population. Cela fait longtemps, monsieur le président, que, de ce côté-ci de la Chambre, on requiert une semaine de travail condensée, je ne dis pas réduite, mais bien condensée, sans réduire le nombre d'heures totales de travail, à quatre jours pour permettre aux députés d'utiliser soit le lundi, soit le vendredi pour les électeurs de leur circonscription.

A plusieurs reprises, moi-même je l'ai soulevé dans des interventions dans cette Chambre. Nous avons sollicité la collaboration de tous les députés pour que nous puissions siéger ici dans cette Chambre quatre jours par semaine et permettre

à chaque député d'aller dans sa circonscription, d'être en contact avec ses électeurs et également d'avoir une vie de famille beaucoup plus ordonnée. Ce changement n'est pas encore venu et il est souhaitable. En voilà un quant à moi que je suggère à nouveau et sur lequel j'insiste de la façon la plus forte et à la fois la plus respectueuse.

Quels que soient les changements suggérés, monsieur le président, il y a deux principes qu'il faut observer. D'abord celui du respect de la vérité. Et quand je lis une motion comme celle du parti progressiste conservateur aujourd'hui, je dis que cela est odieux. Il n'y a absolument rien de vrai dans les trois points que comporte cette motion. C'est absolument faux que depuis 15 ans le gouvernement a délibérément et de façon suivie sapé la fonction fondamentale de la Chambre des communes, et c'est absolument faux que le gouvernement a refusé d'entreprendre une étude sérieuse de la procédure de la Chambre, et c'est absolument faux que le gouvernement a refusé d'examiner les nombreuses propositions de réforme valables qui ont été soumises. En 1976, je siégeais au comité de la procédure et de l'organisation. J'ai participé à l'élaboration des rapports des trois sous-comités et j'étais présent à la dernière réunion de ce comité au mois de septembre 1976 lorsque ces trois rapports ont été soumis et qu'il a été décidé, tel qu'il appert aux *Procès-verbaux* que j'ai ici sous les yeux, et je cite:

● (2112)

[Traduction]

Il a été convenu que le rapport révisé du sous-comité, tel que publié, serait envoyé à tous les caucus.

[Français]

Monsieur le président, quand avons-nous entendu parler du caucus progressiste conservateur et de son rapport au sujet de ce projet de réforme parlementaire valable que le gouvernement a soumis pour étude au comité de la procédure et de l'organisation? Jamais, monsieur le président. Ce sont eux qui ont empêché . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, l'essence même du régime parlementaire réside dans le contrôle des dépenses publiques par les élus du peuple de façon à pouvoir orienter les politiques et les activités de l'État.

Comme l'a expliqué mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la nécessité d'un système convenable de budgétisation est au cœur du problème que nous tentons de résoudre. Cela s'applique à toutes les dépenses publiques et, à plus forte raison, aux importantes dépenses contrôlables, y compris, pour des raisons que j'expliquerai plus tard, aux dépenses militaires. Au mieux, notre régime actuel est insignifiant, au pire, il constitue une farce. A mon sens, il représente un grave danger pour nos institutions parlementaires. Il est possible d'empêcher tout contrôle véritable des dépenses si le budget est si vague et général que personne, que ce soit au comité ou à la Chambre, n'est en mesure de s'y retrouver. Je le répète, il est essentiel, dans notre régime, que le Parlement exerce une surveillance sur les dépenses de l'État. Mais une surveillance inadéquate de la part du Parlement constitue un piège et une illusion, et je crains que ce ne soit là ce qui se produit actuellement.